VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

N° SG 18/25

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Le Maire de La Roque d'Anthéron,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18,
Vu la délibération n°38/22 du 7 avril 2022 portant élection au poste de 8ème adjoint de Monsieur Jean-Marie Lebre,
Vu la délibération n°25/48 du 25 septembre 2025 portant approbation de l'achat d'une licence IV,
Vu l'arrêté n°130/22 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Marie Lebre,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonctions et de signature du Maire au bénéfice de Monsieur Jean-Marie Lebre pour la signature de l'acte,

ARRETE

Article 1er : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions et signature est accordée à Monsieur LEBRE Jean-Marie, 8ème adjoint, aux fins de procéder à la formalisation de l'achat d'une licence IV, conformément à la délibération n°25/48 du 25 septembre 2025.

Article 2 : Publication

Ampliation du présent arrêté sera transmise au service de contrôle légalité de l'Etat et notifié à l'intéressé. Il sera également affiché à la porte de la Mairie.

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Fait à La Roque d'Anthéron, le 2 octobre 2025

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 3/10/25 et de la publication ou notification le 3/10/25